

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de F. CARLIER, Conseillère communale, relative aux problèmes de stationnement à l'avenue Claeterbosch.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

De nombreux riverains de l'avenue Claeterbosch déplorent les problèmes de stationnement dans leur avenue.

L'absence de marquage au sol crée une certaine confusion et amène certains automobilistes à parquer leurs véhicules devant le parking privé de l'immeuble du fond de l'avenue.

Les panneaux d'interdiction de stationner (devant le parking privé) ne sont absolument pas respectés. Aucun contrôle de police n'est effectué, ce qui encourage les contrevenants à continuer à se parquer devant cette entrée privée.

Les véhicules de secours seraient confrontés à un grave problème si la situation ne changeait pas, d'autant plus que des véhicules se garent également sur la pelouse.

Les trois places de parking que vous avez supprimées ne résolvent en aucun cas le problème et, au contraire, l'aggrave puisqu'elles poussent les automobilistes à se garer davantage en infraction.

Ma question est la suivante :

Quelles mesures et actions comptez-vous prendre pour résoudre ce problème ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

Effectivement, nous adaptons la situation des places de stationnement comme nous en avons discuté avec les habitants. Il y aura une zone de stationnement interdit à l'entrée de la rue, là où les véhicules sont actuellement garés sur la pelouse.

Ensuite, des cases de stationnement seront installées parallèlement à la petite place. Le plan a été transmis à la police, nous en attendons le retour, ce qui prend parfois un peu plus de temps. Si l'accord est donné, nous exécuterons le plus rapidement possible. L'accès sera alors libre, surtout pour les véhicules des services d'urgence, et la pelouse sera ainsi à nouveau protégée.